

LES VARIÉTÉS DU FRANÇAIS PARLÉ DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

*Ressources pour
l'enseignement*

**Avec DVD
2 h 30 de
conversations
enregistrées**

Sylvain Detey
Jacques Durand
Bernard Laks
Chantal Lyche

**ÉDITIONS
OPHRY'S**

L'essentiel français

CHAPITRE 2

ELÉMENTS DE LINGUISTIQUE POUR LA DESCRIPTION DE L'ORAL¹

1. Décrire et prescrire²

Toute réflexion sur le langage se voit rapidement confrontée à l'opposition établie dans le *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (1916) entre un point de vue *descriptif*, celui des sciences du langage, et un point de vue *prescriptif* (ou *normatif*), celui de la grammaire traditionnelle. Certains travaux sont ainsi tournés vers la description « des usages », tandis que d'autres, au contraire, ne visent qu'à énoncer le « bon usage » : des règles d'étiquette comme celles qui régissent d'autres sphères de la vie sociale (par exemple, pour un homme, mettre ou ne pas mettre une cravate pour un entretien professionnel ou, pour une femme qui est présentée à la reine d'Angleterre, faire ou ne pas faire la révérence).

On définit souvent la linguistique comme l'étude du langage appréhendé à travers la diversité des langues humaines. Toutefois, la notion même de *langue* fait problème. Si l'on prend le cas du français, comment doit-on en définir les « frontières » dans la diversité des pratiques linguistiques contemporaines ? Ainsi, bien que tous deux pratiqués au sein de l'Hexagone, les français parlés quotidiennement à Paris (*cf.* II.3., II.4.) et à Marseille (*cf.* III.4.), par exemple, ne sont pas strictement identiques, notamment en termes de

1. Ce chapitre a été rédigé par Sylvain Detey, Jacques Durand et Chantal Lyche.

2. Nos remerciements vont à Nathalie Rossi-Gensane pour son aide dans la finalisation de ce chapitre.

lexique et de prononciation, avec de fortes variations selon les locuteurs. Il en est de même lorsque l'on considère le français de Tournai en Belgique (cf. IV.4.) et celui de Ouagadougou au Burkina Faso (cf. VI.4.) : il s'agit pourtant bien de « français » dans chaque cas, et il serait fort difficile de défendre l'idée selon laquelle l'un serait une « langue » et l'autre, un « dialecte ». En linguistique moderne, en effet, la plupart des spécialistes pensent que la notion de *langue* est inextricablement liée à une perspective politique : afin de distinguer « langue » et « dialecte », on cite ainsi souvent l'idée qu'une langue est un dialecte avec une armée et une marine. Dans cet ouvrage, nous adoptons l'expression « variétés du français », en utilisant le terme *variété* de façon neutre quant à la distinction entre langue et dialecte.

Plus encore que de grossières distinctions régionales, il semble bien qu'il n'existe pas deux individus qui ont exactement les mêmes systèmes linguistiques. Nous en faisons régulièrement l'expérience en comparant les mots que nous connaissons les uns et les autres. Le lexique que nous maîtrisons est tellement lié à notre histoire, nos interactions sociales, nos lectures (pour ceux qui maîtrisent le code écrit) et notre mémoire qu'il semble improbable que deux individus puissent avoir des lexiques identiques. Les linguistes emploient parfois le terme d'*idiolecte* pour caractériser le système d'un individu donné. Néanmoins, par généralisation peut-être abusive, la plupart des linguistes continuent à parler du français ou de l'anglais comme objets légitimes de description.

Afin de caractériser ces objets, il faut les observer. Or, l'observation ne doit pas être parasitée par des jugements *a priori* sur le « bon » et le « mauvais » usage. Le travail du linguiste, de ce point de vue, est comparable à celui d'un sociologue. Lorsque ce dernier veut étudier un phénomène social (le système éducatif ou le chômage, par exemple), il ne commence pas ses recherches en excluant une partie des données (ou *observables*) sur des bases esthétiques, morales ou politiques. Il en va de même en linguistique. Chercher à comprendre comment fonctionne une langue en commençant par des exclusions (en considérant par exemple que « telle tournure est un barbarisme (*i.e.* ne respectant pas la « grammaire » de la langue) » ou que « l'usage de tel groupe social est à proscrire »), revient à se donner une grille de lecture *a priori* reflétant en général des préjugés sociaux. La description linguistique des différentes variétés employées par l'ensemble des locuteurs est donc un travail essentiel, socle de tout programme d'étude de la langue en question.

2. Écrit et oral

L'étude du langage dans la tradition occidentale a une longue histoire. Des réflexions poussées sur la nature du langage parcourent la philosophie grecque. Ces réflexions ont notamment été rendues possibles grâce à l'invention de l'écriture, qui permet une symbolisation stable des unités linguistiques. Si toutes les langues humaines connues permettent la *réflexivité*, c'est-à-dire l'emploi du langage pour traiter du langage, il n'y a toutefois, à notre connaissance, aucune langue *non* écrite au sein de laquelle un métalangage technique détaillé a été mis au point (par « métalangage », on entend ici l'ensemble des termes à visée scientifique désignant des aspects du langage, p. ex. « adjectif », « verbe », « morphème » ou « syllabe »). Il n'est pas surprenant que l'émergence de la grammaire, en tant que domaine d'analyse de la langue, ait été liée par les premiers grammairiens à l'écriture. Au départ, la grammaire est la « grammatica techné », autrement dit la technique des lettres. L'importance de l'écriture et les avantages qu'elle conférait aux scribes qui en détenaient le secret ont créé un mythe : l'écriture était définitoire d'une langue. Une langue non écrite n'était qu'un ensemble de sonorités primitives. A partir de cela, la grammaire n'avait qu'un but : examiner les productions écrites, en décrire le fonctionnement mais aussi aider à les structurer ou les maintenir, et en faire éventuellement l'outil administratif d'une élite. Le grammairien devient donc la personne qui étudie les productions des grands auteurs et enregistre les meilleurs usages. Il statue dans les cas de conflits et établit la *norme* à respecter (cf. II.1.).

Les linguistes modernes contestent l'idée qu'une langue n'a de réalité que sous sa forme écrite. Ils pensent que la langue parlée a une structure fine et complexe, et que la variabilité des usages ne doit pas nous empêcher de percevoir les régularités qui traversent les pratiques orales. Par ailleurs, la primauté de l'oral sur l'écrit³ est communément acceptée par les linguistes, étant donné son caractère à la fois plus *naturel* (contrairement à l'écriture, qui est un artefact et dont le maniement, en lecture ou en écriture, nécessite un apprentissage guidé) et *premier* (l'oral précède chronologiquement l'écrit, à l'échelle tant individuelle que collective). Pourtant, en dépit de cette primauté linguistique, ainsi que des conditions d'utilisation bien distinctes (cf. I.4. : 4.1.),

3. Primauté au moins méthodologique. Les auteurs de ce chapitre ne contestent pas l'idée que l'étude de l'écrit est également un champ fondamental et fertile d'investigations linguistiques mais ils tiennent à réaffirmer le caractère naturel et premier de l'oral (voir p. ex. Durand 2000 pour une argumentation plus serrée).

L'oral reste peu valorisé par rapport à l'écrit, comme en témoigne l'ambiguïté de l'expression « français parlé » : tantôt elle renvoie à la forme *orale* du français (large ensemble qui comprend non seulement les conversations spontanées mais aussi les *écrits oralisés*), tantôt elle renvoie à un français oral *non formel et non préparé*, que l'on pourrait qualifier de « familier ».

Si l'analyse des langues a donc pu bénéficier de l'invention de l'écriture, la description de l'oral nécessite des ajustements conceptuels et terminologiques : la segmentation des énoncés parlés et écrits ne s'effectue pas de la même manière (phonème *vs* graphème ; mot phonologique *vs* mot orthographique) et les marques de genre, de nombre, de personne, de temps et de mode (les marques dites *morphologiques*) diffèrent parfois notablement, comme en français. Nous fournirons ici quelques pistes pour l'analyse linguistique de l'oral sans prétendre à l'exhaustivité. Ce chapitre ne saurait se substituer ni à la lecture d'ouvrages d'introduction à la linguistique générale, ni à la consultation de travaux spécialisés dans les domaines abordés.

3. Variation et registres de langue

De la même manière que les locuteurs d'une langue donnée ne disposent pas exactement tous des mêmes connaissances langagières (tel ou tel terme, telle ou telle expression, telle ou telle nuance, etc.), et partant des mêmes variétés de langue (variation *inter-individuelle*), ceux-ci ne parlent ni n'écrivent systématiquement de la même manière tout au long de leur vie (variation *intra-individuelle*). Chaque individu possède un *répertoire langagier*, qu'il utilise, consciemment ou non, de manière variable selon les circonstances, en production et en réception. Les facteurs de variation peuvent être représentés ainsi (tableau de Gadet 2007 : 23) :

Variation selon l'usager	Temps	Changement	Diachronie
	Espace	Géographique, régional, local, spatial	Diatopie
	Société, communauté	Social	Diastratie
Variation selon l'usage	Styles, niveaux, registres	Situationnel, stylistique, fonctionnel	Diaphasie
	Canal	Oral/écrit	Diamésie

Parmi les facteurs de variation, celui qualifié de *diaphasique* est particulièrement difficile à circonscrire : en effet, dans quelle mesure telle ou telle forme peut-elle être considérée comme une variante diaphasique dès lors qu'elle n'est pas incluse dans la variété « de référence » (lexicale, grammaticale, phonologique...) (cf. II.1.) ? Quels sont les éléments qui justifient le qualificatif de « diaphasique » tout en excluant ceux de « diatopique », « diastratique », voire « diachronique » (et inversement) ?

La prise en compte du facteur diaphasique dans l'analyse linguistique est en partie liée à la définition des « registres » ou « niveaux » de langue. Cette démarche de définition est délicate à mener, car le parallèle qu'elle établit inévitablement entre le domaine social et le domaine linguistique peut conduire à la multiplication des catégories en opposition et à un certain degré de perméabilité de leurs frontières. A quel registre, par exemple, assigner le terme « luron » employé dans l'expression *joyeux luron* (l. 31) par un locuteur marseillais à propos de lui-même (cf. III.4.) ? Considéré comme « familier » par la plupart des dictionnaires, le nom « luron » n'en est pas moins employé à l'écrit par des classiques comme Flaubert dans la première *Education sentimentale* (1845 : 38) : « Un grand luron à chevelure fougueuse, qui portait dans le monde un aplomb imperturbable, un habit vert à boutons brillants »⁴.

Si certains distingueront la parole « privée » (monologue ou entretien), « publique » (réunion, discours officiels ou médiatique) et « professionnelle » (une personne en pleine activité professionnelle) (Bilger 2000), la terminologie traditionnelle qui est retenue dans les manuels scolaires, dictionnaires et grammaires reflète plus nettement la diversité des points de vue (social, situationnel, idéologique, psychologique, moral) qui sous-tendent les étiquettes (tableau de Gadet 2007 : 139) :

Terme	Synonymes présumés
Soutenu	Recherché, soigné, élaboré, châtié, cultivé, tenu, contrôlé, tendu
Standard	Standardisé, courant, commun, neutralisé, usuel
Familier	Relâché, spontané, ordinaire
Populaire	Vulgaire, argotique

4. D'après le *Trésor de la Langue Française Informatisé*.

Cette diversité apparaît tout aussi nettement dans la définition qu'en donnent Biber et Conrad (2001 : 175)⁵ : « Les variétés définies en termes de paramètres situationnels généraux sont dénommées *registres*. [...] Nous utilisons l'appellation *registre* comme terme générique pour toute variété associée à une configuration particulière de caractéristiques situationnelles et de visées. Ainsi, les registres sont définis en termes non linguistiques ».

Cependant, le registre de langue adopté lors d'une interaction verbale n'est pas uniquement déterminé par le contexte situationnel, et il arrive par ailleurs fréquemment de relever des changements de registre au sein d'un même discours. Ces transitions peuvent être observées sur le plan lexical (p. ex. usage de synonymes de plus ou moins grand prestige et précision sémantique, tel que *prof*/*professeur*/*enseignant*⁶ ou encore *bouffer*/*manger*/*dîner*, etc.), sur le plan grammatical (p. ex. usage privilégié des inversions syntaxiques ou de l'intonation, usage de temps simples ou complexes, etc.), sur le plan phonético-phonologique (p. ex. accélération ou ralentissement du débit, augmentation ou diminution du nombre de « e muets » prononcés ou de liaisons réalisées, etc.), voire sur le plan discursif (p. ex. *Hein ? Quoi ? Comment ? Je vous demande pardon ?*) (Battye, Hintze & Rowlett 2000).

De tels changements et combinaisons de registres sont ainsi notés par les auteurs des chapitres de cet ouvrage. C'est par exemple le cas à Gembloux en Belgique (cf. IV.2.) avec la présence d'expressions familières comme *elle lui remue les puces un bon coup* (l. 17) ou *moi j'ai du bazar aussi* (l. 35) et celle de termes soutenus (*tempérament* (l. 40), *écervelé* (l. 45)); à Meinier en Suisse (cf. V.4.) où, dans une conversation assez soutenue (*remémorait* (l. 10), *canailleries* (l. 16), *débordements estudiantins* (l. 21), *étant invité à dîner* (l. 28)), on observe un emploi prépositionnel assez familier du mot *style* (*on faisait des petites bêtises, style attacher deux portes, euh par une grande ficelle*, l. 14-15) ; à Abidjan en Côte d'Ivoire (cf. VI.3.) avec des tournures soignées

5. Notre traduction ("Varieties defined in terms of general situational parameters are known as registers.[...] We use the label *register* as a cover term for any variety associated with a particular configuration of situational characteristics and purposes. Thus registers are defined in non-linguistic terms").

6. Une recherche rapide dans les conversations de France hexagonale du corpus PFC accessible en ligne fournit les résultats suivants (consulté janvier 2009) : 8 occurrences du terme « enseignant » dans les conversations guidées et 3 dans les conversations libres ; 39 occurrences du terme « professeur » dans les conversations guidées contre 23 dans les conversations libres ; 45 occurrences du terme « prof » dans les conversations guidées contre 81 dans les conversations libres. Ces chiffres ne doivent cependant être retenus qu'à titre indicatif ; ils n'ont aucune valeur démonstrative ni explicative.

(*le quartier qu'on habitait* (l. 19), *étant chez un tuteur* (l. 39), *Lorsque j'allais en Seconde* (l. 52), *des ouvriers qui nettoyaient les abords des routes* (l. 34)) et d'autres plus familières (*je faisais tout le boulot* (l. 45), *maîtriser le coin* (l. 14-15)).

Ces combinaisons peuvent se réaliser sur le même plan (p. ex. sur le plan lexical avec la présence proche d'un terme soutenu et d'un terme familier) ou sur des plans différents. Ainsi, à Molenbeek-Saint-Jean en Belgique (cf. IV.4.), une prononciation plutôt détendue (débit rapide et réductions vocaliques du type *je sais pas moi* [ʃpamwa], l. 5) accompagne la construction de structures syntaxiquement complexes (avec enchâssement multiple de subordonnées)⁷ : *Il faut que quand, l'enfant voit euh, voit ses, tu vois, si c'est un garçon et qu'il voit que tous ses copains ont acheté des nouvelles baskets, et qu'elles sont à la mode <HL : Ouais parce que il va dire achète-moi... > et tout ça et tout ça, et que tout le monde les a, et que toi tu peux pas lui payer ça va... je sais pas moi personnellement moi ça en tant que mère, ça va me faire mal* (l. 1-6). Par ailleurs, les réductions vocaliques dans l'extrait contrastent, par exemple, avec la prononciation soutenue du terme *rejeté* (l. 16) (réalisé avec deux voyelles pleines), soulignant à nouveau la forte variabilité du registre.

Un autre exemple d'agencement à plusieurs niveaux de traits familiers et soutenus se trouve dans l'extrait de la Réunion (cf. VI.5.) : dans un récit assez formel sur les plans lexical (*il faut que tous les adjoints me donnent leur aval* (l. 18) ; *il y a toutes les voitures, qui sillonnent* (l. 31-32)) et syntaxique (avec par exemple un maintien assez important du nombre de « ne » de négation (*il ne se privait pas* (l. 29) ; *les os n'ont pas transpercé* (l. 50) ; *je n'étais pas réveillée* (l. 58)), la forte présence de « petits mots » de l'oral (cf. I.4.) (p. ex. : *Et puis ben euh à chaque instant* (l. 54)), *bon ben* (l. 40)) atténuée, sur le plan discursif, le degré de formalisme global du registre de l'extrait.

Cette mixité des registres se retrouve aussi dans le maniement des abréviations (ou troncations), généralement attribuées à un niveau de langue « familier » : certaines, parmi les plus fréquentes en français, seront employées en alternance avec les formes pleines, tandis que d'autres seront totalement absentes, comme dans l'extrait parisien du chapitre II.3., dans lequel le facteur diastratique joue certainement un rôle non négligeable, puisqu'il s'agit de

7. Cette combinaison entre une prononciation jugée « familière » (notamment en termes de réalisation de schwas et de liaisons) et un contenu lexical et syntaxique plutôt « soigné » se retrouve de manière globale chez le locuteur parisien, jeune étudiant, présenté dans le chapitre II.4.

la haute bourgeoisie parisienne. Ainsi, l'auteur relève dans cet extrait l'emploi de *maths* (l. 3, 4, 10) et de *bac* (l. 34, 45, 47, 50) mais également de *mathématiques* (l. 4) et de *baccalauréat* (l. 30) ; les termes *professeur(s)* (l. 3, 11, 17), *informations* (l. 55, 58) et *télévision* (l. 39), quant à eux, seront employés, et non leurs troncations fréquentes « profs », « infos » et « télé ».

Il importe donc, lorsqu'on décrit les différentes variétés de français, de garder à l'esprit les chevauchements possibles entre facteurs diatopiques et diaphasiques, voire l'influence exercée par le premier sur le deuxième, puisque les champs d'application des registres peuvent varier d'un endroit à un autre. C'est par exemple le cas avec l'extrait de la Réunion, où les réductions segmentales sont aussi fréquentes dans les discours formels que dans les discours informels et où l'interrogation indirecte *in situ* appartient à un registre neutre, et non familier comme en français de référence (cf. VI.5.). De la même manière, l'emploi de l'auxiliaire « avoir » par la locutrice de Darnétal (cf. II.5.) dans *j'aurais pris mon canevas et j'aurais r/leuh euh resté* (l. 59-60), que l'on pourrait qualifier d'« incorrect » du point de vue du français de référence (FR) (cf. II.1.), ou bien de variante diastratique ou diaphasique, possède à cet égard un statut différent en Louisiane ou au Canada (cf. VII.). Dans certains cas, il est donc bien difficile d'assigner à telle ou telle forme le statut de variante « régionale », tant le facteur diaphasique peut être source de variation intra-individuelle. Cela est notamment évoqué à propos de l'expression « beaucoup des » dans *elle a beaucoup des amies de l'école qui viennent* (l. 13-14) (cf. VI.3., locutrice de Ivoz-Ramet, Belgique). Bien que cette tournure semble plus fréquente à Liège qu'en Wallonie, les auteurs reconnaissent « qu'il est difficile d'analyser si une tournure non standard est liée à une variété régionale ou à une variété de style (non soutenu) ». Enfin, on ne peut négliger le facteur diastratique qui, quant à lui, est également transversal, et l'on doit s'interroger sur les poids respectifs des facteurs diaphasique et diastratique dans l'analyse de telle ou telle variante d'une forme donnée.

4. Niveaux de description

Lorsque les linguistes décrivent une langue ou une variété particulière d'une langue donnée, ils le font par référence à divers niveaux d'analyse. Sur le plan théorique, il existe bien sûr diverses écoles linguistiques. Néanmoins, de fait, de nombreux concepts et termes sont partagés par les spécialistes. C'est ce qui leur permet de s'accorder sur des fondamentaux, même si leurs analyses divergent.

Il est important de rappeler que, dans l'interaction langagière ordinaire, les personnes qui communiquent s'appuient sur des signaux visuels qui accompagnent la parole. Les signes de tête, le regard, les mouvements des bras et des mains permettent au locuteur et à son interlocuteur de préciser le sens de ce qui est dit. Dans les extraits fournis dans le présent ouvrage, ces indices visuels sont absents puisque les enregistrements que nous étudions n'ont pas été accompagnés de séquences filmées. Le lecteur sera donc dans la situation de quelqu'un qui écoute des gens parler sans les voir. Situation que nous sommes capables de gérer dans la vie quotidienne mais qui correspond à un manque d'information non négligeable.

4. 1. Lexique et morphologie⁸

Les locuteurs du français ne sont pas tous dotés d'un vocabulaire, ou lexique, identique. Il n'y a pas deux individus, même élevés dans des environnements similaires, qui partagent des connaissances lexicales semblables. Des différences notables existent entre les individus en fonction de leur âge, de leur sexe, de leur niveau d'éducation, de leur appartenance sociale, de leur origine géographique et des rencontres qu'ils auront faites. Ainsi, un jeune locuteur dira que quelqu'un l'a *bluffé*, là où un locuteur plus âgé dirait qu'il a été *impressionné* ou *sidéré*. Certains jeunes locuteurs parsèment leur discours de « verlan » (issu de « l'envers ») comme *t'es ouf* (pour « tu es fou »), *une meuf* (pour « une femme »), alors que d'autres locuteurs du même âge n'emploieront jamais ces locutions. Le travail du linguiste n'est pas de juger ces expressions mais d'enregistrer et de décrire leur emploi.

Les divergences lexicales les plus saillantes concernent les différences géographiques. Le vocabulaire d'un Québécois, par exemple, se distingue sous maints aspects de celui d'un Français. Au Canada, on ne va pas s'approvisionner chez *l'épicier du coin* mais chez un *dépanneur*, on fait du *magasinage*, on se repose pendant *la fin de semaine*, on mange de la confiture de *bleuets* (myrtilles), etc.

Au-delà de l'utilisation de termes distincts pour des notions identiques, les variétés de français peuvent s'opposer dans l'usage d'un même terme : au Canada, on dira spontanément que tel ou tel objet est *dispendieux*, alors qu'en France, on parlera d'un objet *cher*, l'adjectif *dispendieux* étant réservé à un registre élevé.

8. La « syntaxe de l'oral » fait l'objet du chapitre I.4. et ne sera donc pas développée ici.

Ces exemples mettent en valeur la richesse lexicale d'une langue et son potentiel. Le lexique d'une langue ne constitue jamais un ensemble fermé, il est toujours susceptible de s'élargir soit par le biais d'emprunts à d'autres langues, soit par le biais de la formation de nouveaux mots. Ces nouveaux mots sont fréquemment créés et compris sans instruction explicite, leur sens étant déduit de leur structure interne. Prenons par exemple le verbe *atterri(r)*. Il se compose de trois éléments ; un préfixe *a-*, un radical *terre* et un suffixe *-i(r)* qui est une terminaison verbale d'infinitif⁹ : *a-* + *terr(e)* + *-i(r)*, où le symbole + indique une frontière entre les différents éléments ou *morphèmes*. La structure interne du verbe *atterrir* a ensuite été calquée au début des années 1920 pour construire le verbe *alunir*, verbe dont le sens est transparent pour les locuteurs du français (*a-* + *lun(e)* + *-ir*). Les préfixes et les suffixes sont ainsi mis à contribution dans la création de nouveaux mots : parmi les préfixes les plus productifs, citons le préfixe *re-* qui signifie « à nouveau » (*reprendre*, *recorriger*, *refaire*, *redécouvrir*, *reboire...*), qui peut être utilisé avec tous les verbes alors que seuls certains usages, les plus fréquents, sont codifiés par les dictionnaires. La publicité, tout comme de nombreux commerces, a toujours su mettre à profit la productivité lexicale d'une langue. Pensez en particulier à l'expansion relativement récente en France des *croissanteries*, *sandwicheries*, *bagageries*, etc.

D'une variété de langue à l'autre, les usages dans la formation des mots peuvent fluctuer. Dans le domaine de l'informatique par exemple, le français adopte le plus souvent les mots anglais, alors qu'au Canada, on leur trouve systématiquement un équivalent français (comme *pourriel* pour *spam*). Chaque système a son propre fonctionnement et la productivité d'une formation dans une variété n'a pas toujours d'équivalent dans une autre. Au Canada, les suffixes *-age* et *-eux*, par exemple, jouissent d'une grande productivité, ce qui donne des résultats surprenants pour un Français de l'Hexagone : *il est taiseux* (de *taire*), *parlable* (de *parler*). D'un autre côté, selon certains spécialistes, le français canadien affectionne beaucoup moins que le français de France le processus de troncation qui supprime une ou plusieurs syllabes d'un mot : *ciné* (cinéma), *instit* (instituteur), *frigo* (frigidaire), etc. Certains travaux récents en morphologie suggèrent que les préfixes ou suffixes n'ont pas forcément des valeurs différentes d'une variété à l'autre mais que les

9. Certains spécialistes diviseraient *-ir* en deux parties : *-i-* pourrait être considéré comme un marqueur de conjugaison (*il atterrit*, *il atterrissait*), tandis que *-r-*, que l'on retrouve au futur et au conditionnel (*il atterrira*, *il atterrirait*), indiquerait l'avenir, l'hypothèse ou l'irréel.

choix arbitraires entérinés par l'usage donnent l'illusion que les systèmes sont beaucoup plus différents qu'ils ne le sont en réalité.

En étudiant les extraits fournis dans notre ouvrage, le lecteur devra donc chercher à repérer tous les traits intéressants liés à la structure des mots. Sur le plan technique, il est important de distinguer deux grands domaines de la morphologie : la morphologie *lexicale* et la morphologie *flexionnelle*. La morphologie lexicale décrit tous les processus qui sous-tendent la création de nouvelles unités lexicales (principalement *dérivation* et *composition*). L'analyse des exemples choisis plus haut (comme *croissanterie*) illustre la morphologie lexicale. La morphologie flexionnelle décrit l'ensemble des procédés consistant à pourvoir les racines (verbales, nominales, adjectivales) de désinences grammaticales. Elle inclut donc la conjugaison des verbes et les oppositions singulier/pluriel et masculin/féminin au sein des noms et des adjectifs. Là encore, toutes les variétés de français n'obéissent pas aux mêmes règles, comme on peut le constater à partir de quelques exemples suivants relevés dans des enquêtes récentes en Amérique du Nord (Neumann-Holzchuch, Brasseur & Wiesmath 2005) :

Des femmes faisaient de l'étoffe, i semiont du lin qu'on appelait (New Brunswick)

Les grosses femmes i s'embourbiont ! Beau chemin ! (Terre Neuve)

Au Canada ils dit'leuh en Acadie ils disont aussi du blé d'Inde (Louisiane)

De nouveau, il ne faut pas prendre ces exemples comme reflétant des usages déficients mais comme le résultat historique de choix distincts effectués par des variétés distinctes. En français hexagonal, on constate actuellement une compétition dans les pratiques pour des verbes comme *payer* ou *balayer*, par exemple. Dit-on *il paye* ou *il paie*, *il balaye* ou *il balaie* ? Nul doute que les ouvrages normatifs ont des recommandations à faire, mais c'est, en dernier lieu, l'usage, avec les conflits sociolinguistiques qui le sous-tendent, qui détermine ce qui se dit effectivement. Les formes qui finissent par triompher au sein de la norme académique ne sont pas esthétiquement plus belles ou plus adéquates que celles qui sont éliminées mais reflètent simplement l'usage des groupes dominants.

4.2. Phonétique et phonologie

La phonologie est la partie de la linguistique qui étudie les sons en tant que système au sein d'une langue. La phonétique moderne est une science expérimentale qui donne des outils pour décrire les sons du point de vue physique (articulation, acoustique, audition). Nous explorerons ici quelques concepts fondamentaux de la phonologie et de la phonétique qui permettent de décrire une langue et ses variétés. Dans 4.2.1, nous nous en tiendrons aux sons individuels ou *segments* de la parole (traités dans ce qu'on appelle techniquement la phonologie segmentale). Les phénomènes prosodiques (accentuation et intonation) sont abordés en 4.2.2.

4.2.1. Les phonèmes : transcription, réalisation et distribution

La phonologie moderne part du postulat qu'on peut analyser les mots en termes de sons considérés dans leur fonction distinctive qu'on appelle *phonèmes*. Les phonèmes sont généralement transcrits à l'aide de symboles dits phonétiques, qui permettent de contourner toutes les ambiguïtés de l'orthographe traditionnelle. Nous partons ici d'une première constatation : si nous nous limitons pour l'instant à la transcription des mots individuels, l'orthographe du français, quelles qu'en soient les vertus par ailleurs, ne correspond qu'indirectement aux sons de notre langue. Commençons par un exemple simple : à l'oral, le français distingue *chou* et *joue* en opposant les sons qui correspondent dans ces mots aux lettres *ch* et *j*. Le son correspondant à *ch* n'est pas double, comme pourraient le suggérer les lettres *c + h*, et le *e* final de *joue* n'est pas audible. Dans l'*Alphabet Phonétique International* (API), que nous adoptons dans cet ouvrage¹⁰, la transcription de *chou* serait **ʃu** et celle de *joue*, **ʒu**, en accord avec notre intuition, qui suggère que la seule différence entre la prononciation de ces deux mots se situe dans la consonne initiale, laquelle est un son simple. On remarquera aussi que le son **u** dans l'API a la valeur qu'il possède en espagnol ou en italien (p. ex. *puro*) et non celle de la lettre *u* en français. Dans l'API, le son qui correspond à la lettre française *u* s'écrit **y**. Pour fixer les idées, donnons quelques exemples de transcription (en caractères gras) :

- (1) ni /**ni**/, né /**ne**/, nu /**ny**/, nous /**nu**/, nœud /**nø**/, nos /**no**/

10. La version française de l'API, adaptée par J. Durand, est reproduite au début du présent ouvrage. L'Alphabet Phonétique International est également largement illustré dans *Handbook of the International Phonetic Association*, Cambridge University Press, 1999.

Pour décrire les sons et les transcrire, les spécialistes distinguent en général deux niveaux de représentation. On peut, tout d'abord, envisager les sons dans leur fonction *distinctive*. En (1), par exemple, les six mots de sens différent ont en commun de partager la même consonne, mais ils s'opposent par la voyelle. Ces oppositions nous permettent de dégager six phonèmes vocaliques /i, e, y, u, ø, o/ et un phonème consonantique /n/. Néanmoins, si l'on observe de près l'articulation de ce son [n] dans tous les mots cités en (1), elle n'est pas uniforme. Si l'on prononce ces mots en se regardant dans un miroir, on s'aperçoit que, dès le début de la consonne, les lèvres anticipent systématiquement la forme de la voyelle qui suit : elles sont étirées devant /i/ et /e/ dans *ni* et *né* mais arrondies dans la prononciation de *nu* /ny/, *nous* /nu/, *nœud* /nø/, *nos* /no/. Ces réalisations différentes du son distinctif ou phonème /n/ peuvent être explicitées grâce à l'API. Par exemple, on pourrait noter la prononciation du mot *nu* de la façon suivante : [n^wy], où le symbole *w* en exposant modifie le [n] et signale l'arrondissement des lèvres. Ces symboles additionnels sont appelés des (signes) *diacritiques*. Un diacritique n'est pas un concept mystérieux : l'orthographe de notre langue emploie le même principe. L'accent aigu sur le *e* dans le mot *né* permet de distinguer la qualité dite fermée du *e* de celle qu'on observe dans un mot comme *père* où l'accent grave indique que la voyelle est plus ouverte. La difficulté est qu'en français, la correspondance entre les lettres modifiées par divers diacritiques et la prononciation n'est pas uniforme. Dans l'API, un diacritique doit toujours avoir la même valeur.

Considérons maintenant d'autres exemples pour expliquer la différence entre un son distinctif (ou *phonème*), transcrit entre barres parallèles (/ /), et ses réalisations contextuelles (ou *allophones*), transcrites entre crochets ([]), soit entre deux modes de transcription des sons. Si l'on écoute un anglophone qui débute dans l'apprentissage du français prononcer le mot *thé* (/te/), on s'aperçoit que la consonne initiale est réalisée avec un léger souffle d'air qu'on appelle « aspiration » en phonétique. Le terme d'aspiration en phonétique ne correspond absolument pas à l'usage ordinaire en français puisque lorsqu'on dit qu'on aspire de l'air, on l'*inspire*. En phonétique, en revanche, lorsqu'on décrit le *t* comme *aspiré*, ce qui se note [t^h], on désigne la présence d'un souffle d'air *expiré* qui accompagne le relâchement de la consonne. Un anglophone ne maîtrisant pas bien la prononciation du français prononcera *thé* de la façon suivante : [t^he] (ou même [t^hei] s'il utilise une diphtongue). La transcription adoptée ici entre crochets carrés est une transcription dite *phonétique* ou *étroite* qui note les sons dans la réalité de leur réalisation physique.

L'alphabet phonétique international a pour vocation de permettre non seulement de transcrire les sons distinctifs de toutes les langues du monde mais aussi une notation plus fine et plus fidèle à la réalité articulatoire, acoustique ou auditive.

Penchons-nous maintenant sur la prononciation du mot *roi* en français. Au sein de ce qu'on considère comme la norme en français hexagonal (cf. II.1.), le *r* est désormais articulé par une approximation entre l'arrière de la langue et la luette (cf. Figure 1 *infra*). C'est un son dit *uvulaire* (cf. Tableau 1. *infra*), qu'on peut noter /ʀ/ (ou /R/ s'il est vibrant). En revanche, dans diverses régions françaises, essentiellement chez les personnes plus âgées, et dans de nombreux pays francophones du monde, ce son est réalisé par une consonne articulée avec des battements entre la pointe de la langue et les alvéoles dentaires (la cavité au bord des maxillaires où sont implantées les racines des dents). Ce son, qu'on notera [r], est traditionnellement appelé « r roulé » mais, dans la terminologie moderne, on parlera de *vibrante antérieure* ou *apicale*, parce qu'elle est prononcée avec la pointe (l'apex) de la langue. Si la prononciation n'implique qu'un seul battement dans la zone alvéolaire, ce qu'on entend aussi dans certains cas, le son sera appelé *battue* et se transcrira [r̥].

Si l'on compare les variétés de français, elles peuvent se différencier soit dans l'*inventaire* des phonèmes soit dans les *réalisations* de ces phonèmes (les allophones). Ainsi, de nombreux Français cultivés de la région parisienne ne font pas de distinction entre /a/ et /ɑ/ : ils prononcent de la même manière *la* et *las* (/la/), *patte* et *pâte* /pat/ ou encore *malle* et *mâle* /mal/. Pour citer un autre exemple, le FR comporte trois *glissantes* (ou semi-voyelles) : /j/, /w/ et /ɥ/. En revanche, en Belgique, de nombreux locuteurs ne font pas de différence entre /w/ et /ɥ/ (p. ex. *huit* sera prononcé /wit/).

Dans d'autres cas, deux variétés de français peuvent avoir le même inventaire de phonèmes mais ne pas *distribuer* ces phonèmes de façon identique au sein des mots. Ainsi, parmi les locuteurs qui distinguent *les* /le/ et *lait* /lɛ/, on a pu observer que certains distinguent *irai* (futur) et *irais* (conditionnel), prononçant la forme future /iʁe/ et la forme conditionnelle /iʁɛ/. D'autres réalisent *irai* et *irais* de façon identique : soit avec la prononciation /iʁe/, soit avec la prononciation /iʁɛ/. En outre, il existe également des cas de variation *intra-locuteur* selon le registre. On décrira tous les cas précédents comme des différences liées à la *distribution* lexicale (ou *incidence* lexicale).

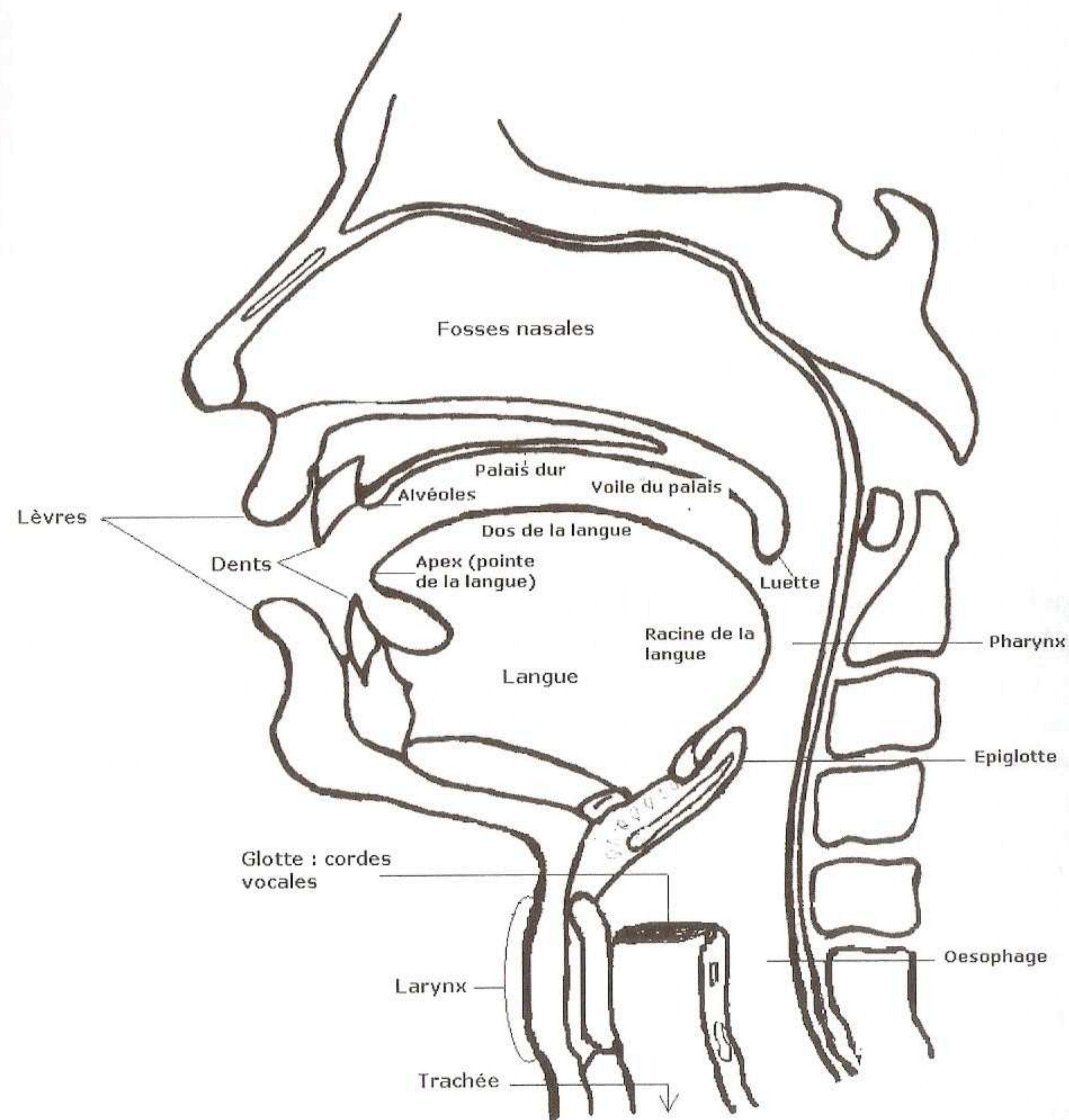


Figure 1. Coupe sagittale stylisée des organes de la parole (sur ce schéma, le voile du palais est abaissé et l'épiglotte relevée n'obstrue pas la trachée artère).

	Lèvres	labial	
	Dents.....	dental	
	Alvéoles	alvéolaire	
Palais	{ Palais dur.....	palatal	
		Voile du palais	vélaire
	Luette (uvula)	uvulaire	
	Pharynx	pharyngal	
	Larynx	laryngal	
	Glotte.....	glottal	
Langue	{ Apex.....	apical	
		Dos.....	dorsal
		Racine	radical

Tableau 1. Quelques termes utilisés en phonétique

Finalement, on notera que deux variétés peuvent être différentes du point de vue des séquences de phonèmes autorisées : il s'agit de la dimension *phonotactique*. Ainsi, dans le FR, on ne peut pas avoir la séquence Consonne + Liquide + /j/ devant une voyelle (où Liquide = /l/ ou /R/). Le mot *sablier* est prononcé /sablije/. En revanche, certaines variétés méridionales conservatrices autorisent la séquence Consonne + Liquide + /j/ et le mot *sablier* y est prononcé /sablje/ (voir Durand & Lyche 1999). Les variétés du français n'obéissent pas toutes aux mêmes contraintes phonotactiques. Pour bien décrire ces dernières, il faudrait s'engager dans une analyse de la syllabe et de la structure morphologique des mots au-delà des objectifs d'un ouvrage introductif comme le nôtre¹¹.

4.2.2. La prosodie

Dans la chaîne parlée, les mots s'articulent en constituants plus larges qui sont dotés d'un contour mélodique. La description de ces contours est du ressort de la *prosodie* qui s'organise en deux domaines distincts, le système *accentuel/tonal* et le système *intonatif*. La prosodie est acquise très tôt par l'enfant dans sa langue maternelle (L1) et constitue une composante majeure de l'oral. Est-il besoin de rappeler que tout apprenant qui a su acquérir une bonne maîtrise des phonèmes d'une langue étrangère (L2) ne sera jamais assimilé à un natif aussi longtemps qu'il continuera à projeter sur la L2 le système accentuel et l'intonation de sa L1 ? Ces difficultés s'expliquent en partie

11. Voir par exemple Girard & Lyche (2005) pour une introduction à la phonologie du français et le rôle de la syllabe.

par la complexité du domaine prosodique qui, tout en constituant une partie intégrante de la phonologie, interagit avec les niveaux de représentation syntaxique, sémantique et pragmatique de la description linguistique. D'un point de vue phonologique, la prosodie d'une langue comprend l'accentuation, les tons et l'intonation : l'accentuation et les tons portent sur des mots, et sont donc situés au niveau lexical d'un énoncé, alors que l'intonation porte sur une suite de mots et se situe au niveau de l'énoncé (ce qu'on appelle techniquement le niveau post-lexical). On distinguera ainsi la *prosodie lexicale* (le domaine de l'accentuation et des tons) et la *prosodie post-lexicale* (le domaine de l'intonation). La figure 2 illustre ces deux niveaux distincts.

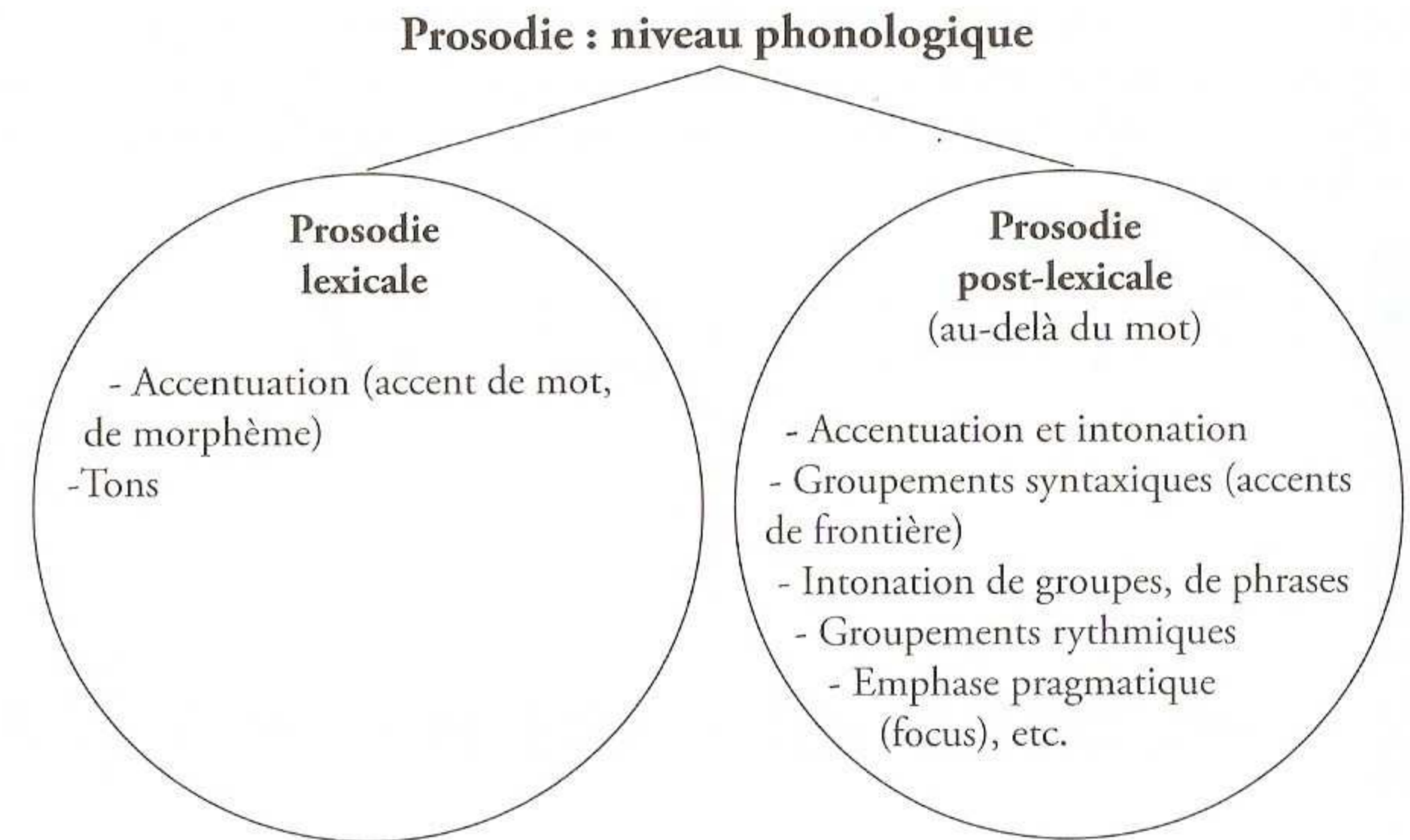


Figure 2. Les fonctions lexicales et post-lexicales de la prosodie

Que l'on traite de prosodie lexicale ou post-lexicale, le domaine envisagé est toujours plus large que le segment pris isolément. La prosodie porte sur une suite de segments, que ce soit une syllabe ou un groupe de syllabes, ce qui explique qu'elle se soit vue qualifiée dans la littérature traditionnelle de « phonologie supra-segmentale ». La prosodie s'oppose ainsi à la phonologie segmentale par son *domaine* d'application, mais également par son *mode* d'application. En effet, dans la phonologie segmentale, par définition, le domaine d'étude est le segment qui peut être présent ou absent dans la chaîne. La prosodie, quant à elle, accompagne toujours un énoncé : on ne

saurait envisager une langue sans aucune mélodie ! De plus, l'accent est un phénomène *gradient* (plusieurs valeurs possibles) et non pas binaire (présent-absent), si l'on prend en compte la réalité acoustique. D'un point de vue phonétique, la prosodie découle principalement de l'interaction et des variations de trois paramètres acoustiques : la *fréquence fondamentale* (F0), l'*intensité* et la *durée*, la fréquence fondamentale étant la fréquence la plus basse des sons complexes produits par l'appareil phonatoire¹².

A la différence des phonèmes d'une langue qui, pour leur articulation, impliquent principalement les muscles/organes situés au-dessus du larynx (soit la langue, les lèvres, les dents, etc.), la prosodie fait intervenir les muscles du larynx et la composante subglottale (système respiratoire). On peut donc dire que l'air en provenance des poumons est d'abord modelé pour la prosodie avant de subir les modifications qui donneront lieu à l'articulation des segments.

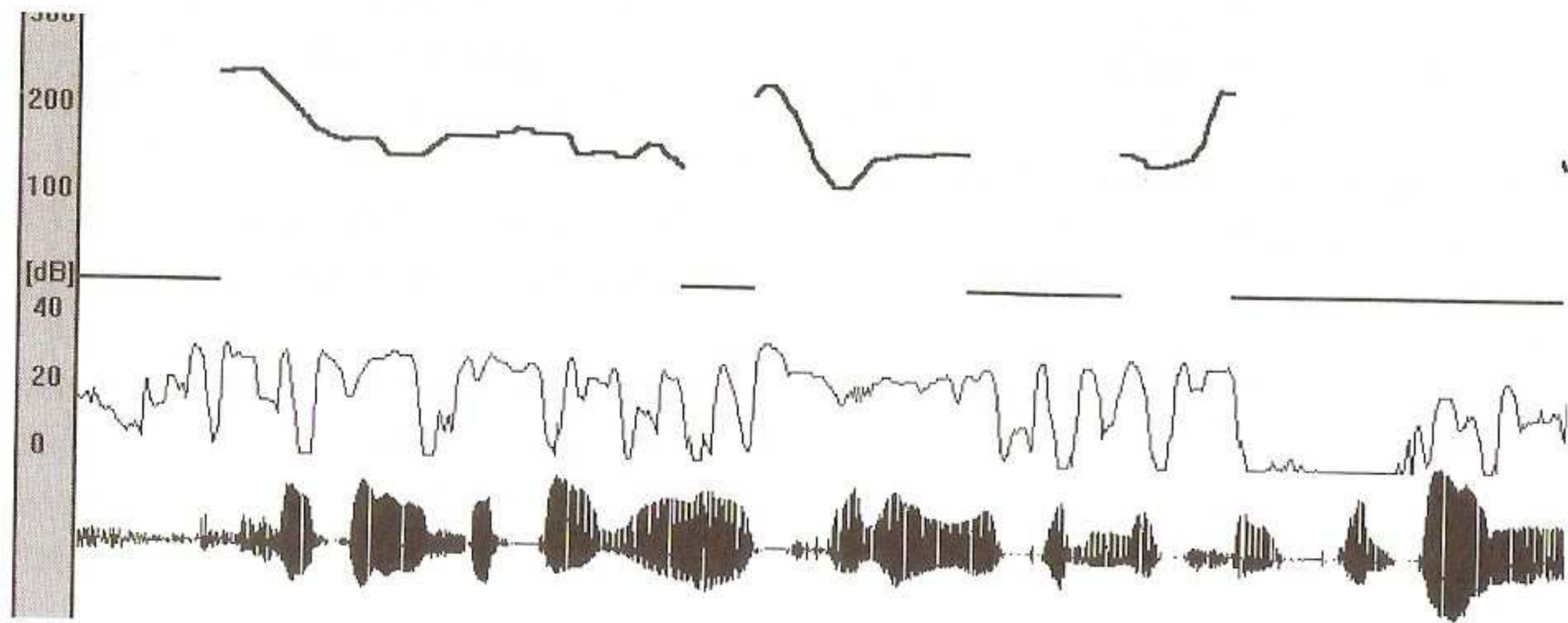


Figure 3¹³. Représentation tridimensionnelle des paramètres prosodiques

Dans la figure 3, apparaissent de bas en haut le signal acoustique, la courbe d'intensité (mesurée en décibels), la courbe de la fréquence fondamentale (mesurée en hertz¹⁴), les zones *non voisées* (sans vibration des cordes vocales) ayant des valeurs nulles. Le temps est indiqué sur l'axe horizontal (axe des abscisses) en millisecondes.

12. Pour une description simple de la nature physique des sons, voir Vaissière (2006).

13. Les figures 2 et 3 sont tirées de Lacheret et Lyche (2005).

14. Les mesures des décibels et des hertz apparaissent sur l'axe des ordonnées.

Ces paramètres acoustiques coexistent dans la production d'un énoncé et leur importance respective ou combinée n'est pas envisageable hors contexte. D'un point de vue perceptif par exemple, tout trait prosodique, pour sa définition, nécessite de prendre en compte plusieurs constituants : une voyelle sera perçue longue non pas dans l'absolu, mais par rapport aux syllabes environnantes ; de même, une syllabe sera perçue accentuée uniquement si elle se détache des syllabes qui l'entourent. À l'opposé, la gradience des caractéristiques acoustiques d'un phonème n'intervient pas dans sa définition : si un [z] peut être plus ou moins *voisé* (ou *sonore*) en position intervocalique, il sera généralement perçu et catégorisé comme sonore, car seule importe la présence ou l'absence du segment.

Comme l'indique la figure 2, on distingue au niveau lexical les langues à tons des langues à accent. Dans les langues à tons¹⁵ comme le chinois, les variations de la F0 permettent à elles seules de distinguer deux syllabes qui comportent les mêmes segments alors que, dans la plupart des langues à accent (pris au sens d'accentuation dans cette partie du chapitre), les trois paramètres de base (F0, intensité et durée) contribuent à la perception de l'accent. Les variétés standard du français ne connaissent pas de distinction tonale. Cependant, il n'est pas exclu que le français d'Afrique, par exemple, soit influencé par des langues tonales qui sont souvent la langue première des locuteurs. Les langues à accent, toutefois, n'exhibent pas un comportement uniforme. Dans certaines langues, dites à accent *libre*, l'accent est porté par chaque entrée lexicale et sa spécification se fait dans le lexique du locuteur. L'accent se voit attribuer une fonction *distinctive*, c'est-à-dire que deux mots identiques du point de vue segmental s'opposent uniquement sur la base de la place de l'accent. Ainsi, le mot *pervert* en anglais accentué sur la première syllabe est un nom qui signifie « (un) pervers » ; s'il est accentué sur la deuxième syllabe, en revanche, c'est un verbe qui signifie « pervertir ». Au contraire, dans les langues à accent *fixe*, l'accent ne permettra jamais de distinction lexicale. Le français est une langue à accent fixe, mais une langue dont le domaine accentuel est un groupe de mots et non pas le mot isolé (cf. II.1.). Les fonctions prosodiques en français sont donc restreintes au niveau post-lexical.

On attribue souvent à l'intonation proprement dite trois fonctions, comme, par exemple, dans une analyse classique (Romportl 1973), une fonction *démarcative*, une fonction *modale* et une fonction *émotive*. Dans le

15. Voir Fromkin (1978) pour une description des systèmes tonals.

premier cas, pour le français, un mouvement montant indique un énoncé non terminé, alors qu'un mouvement descendant a une fonction de clôture d'énoncé. Par exemple, dans un énoncé affirmatif comme *Si Marie était là, elle te donnerait raison*, le premier syntagme (séparé par une virgule à l'écrit) aura une intonation montante signalant à l'interlocuteur que l'énoncé n'est pas terminé. La fonction modale, quant à elle, est illustrée par l'opposition phrase déclarative *vs* phrase interrogative, marquée à l'écrit par un point d'interrogation et à l'oral par une intonation montante : *Tu viens.* *vs* *Tu viens ?* Enfin, l'intonation peut également véhiculer de multiples sentiments comme la peur, l'ironie, la joie, etc. Les liens, étroits mais d'une extrême complexité, qui existent entre la syntaxe, la pragmatique, la sémantique et l'intonation sont à l'origine d'une vaste littérature, certains auteurs faisant exploser le nombre des fonctions de l'intonation (*douze* chez Fónagy et Bérard 2006).

Pour clore cette section, nous envisagerons l'ambiguïté du terme *accent* en français. L'accent, comme nous l'avons décrit ci-dessus, représente dans une langue une combinaison de paramètres perçus par l'auditeur comme une prééminence lui permettant de singulariser une syllabe par rapport à celles qui l'entourent. On utilise également le terme *accent* dans le cas d'un étranger dont la maîtrise de la langue est imparfaite ou même pour qualifier une variété distincte de la variété de référence. Les travaux qui portent sur l'accent étranger dans une langue s'accordent pour souligner qu'aussi bien le niveau segmental que le niveau prosodique contribuent à cette dénomination. Un locuteur qui articule de manière fautive les sons d'une langue, tout comme celui qui n'accentue pas les syllabes à bon escient ou dont l'intonation d'un énoncé ne correspond pas à celle de la langue cible, aura « un accent » dans cette langue. Parallèlement, un locuteur d'une variété standard attachera la notion d'accent à une autre variété sur la base d'une articulation distincte de certains segments et/ou à partir de schémas intonatifs qu'il ne possède pas lui-même : on parlera alors d'accent méridional, alsacien, suisse, etc. Les parties IV. et V. de cet ouvrage, par exemple, illustreront quelques particularités de la prosodie du français belge et suisse qui participent à la notion d'accent régional.

REFERENCES

- BATTYE A., M.-A. HINTZE et P. ROWLETT (2000). *The French Language Today: a Linguistic Introduction*, Londres, Routledge.
- BIBER D. et S. CONRAD (2001). « Register Variation: a Corpus Approach », in D. Schiffrin, D. Tannen et H. E. Hamilton (eds) *The Handbook of Discourse Analysis*, Blackwell, Oxford, 175-196.
- BILGER M. (2000). « Autour du projet *Corpus de référence du français parlé* », *CILL* 26 (1-4), 285-296.
- DURAND J. (2000). « Oral, écrit et faculté de langage », in M.-N. Guillot et M.-M. Kenning (eds) *Changing Landscapes in Language and Language Pedagogy*, Londres, AFLS/CILT, 40-72.
- DURAND J. et C. LYCHE (1999). « Regards sur les glissantes en français : français standard, français du midi », *Cahiers de grammaire* 24, 36-95.
- FONAGY I. et E. BERARD (2006). « Functions of Intonation », in Y. Kawaguchi, I. Fónagy et T. Moriguchi (eds) *Prosody and Syntax. Cross-linguistic Perspectives*, Amsterdam, John Benjamins, 19-46.
- FROMKIN V. (ed.) (1978). *Tone: a Linguistic Survey*, New York, Academic Press.
- GADET F. (2007). *La variation sociale en français* (2^e ed), Paris, Ophrys.
- GIRARD F. et C. LYCHE (2005). *Phonétique et phonologie du français* (4^e ed), Oslo, Universitetsforlaget.
- LACHERET A. et C. LYCHE (2005). « Transcription prosodique normalisée au sein du projet PFC : l'état d'un chantier », in G. Williams (ed) *Actes des Quatrièmes journées de la linguistique de corpus*, Lorient, 15-17 septembre 2005.
- NEUMANN-HOLZSCHUH I., P. BRASSEUR et R. WIESMATH (2005). « Le français acadien au Canada et en Louisiane », in A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen (eds) *Le français en Amérique du nord. Etat présent*, Montréal, Presses de l'Université Laval.
- ROMPORTL M. (1973). *Studies in Phonetics*, Prague, Academica.
- SAUSSURE F. de (1916, Edition Tullio de Mauro, 1972). *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- VAISSIERE J. (2006). *La phonétique*, Paris, Presses Universitaires de France.